

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A : Etudes et économie	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve d'analyse d'un projet et de préparation d'une offre		6						
Sous-épreuve E21 : analyse d'un projet	U.21	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Quantification des ouvrages	U.22	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Estimation des coûts	U.23	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 : Épreuve de Production et communication		8						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Finalisation d'un dossier	U 32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Préparation des travaux	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Epreuve de français, Histoire- Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION B : Assistant en architecture	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve d'analyse et de projet architectural		7						
Sous-épreuve E21 : analyse d'un programme de construction	U.21	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : production de documents graphiques	U.22	3	Ponctuel écrit	6 h	Ponctuel écrit	6 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Elaboration d'éléments de présentation	U.23	2	Ponctuel Pratique et écrit	4 h	Ponctuel Pratique et écrit	4 h	CCF	
E3 : Épreuve de Communication et suivi de chantier		7						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Suivi économique d'un projet	U 32	1	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Suivi de travaux	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.